



SAUVONS

LES JARDINS D'ENFANTS

PEDAGOGIQUES

Dossier de presse du Collectif DECOLLAJE

Mars 2022

Qui sommes-nous ?

Le collectif Décollaje a vu le jour en 2019 pour défendre l'existence des jardins d'enfants, lors de l'examen de la loi pour une École de la confiance par le Parlement. Il assure la Défense collective des amis des jardins d'enfants et se mobilise à nouveau aujourd'hui, malgré la difficulté à mener une action collective dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, pour sauvegarder ces structures.

Sommaire

Le contexte	3
Comment pérenniser les jardins d'enfants pédagogiques publics ? _	3
Actions du collectif Décollaje	4
Les jardins d'enfants pédagogiques, c'est quoi ?	4
Quelques chiffres clés à Paris	5
Des établissements républicains	6
Des établissements inclusifs	6
Une pédagogie du plaisir d'apprendre et de la confiance en soi	7
Un peu d'histoire	7
Les principes des jardins d'enfants	8
Différences avec l'école maternelle	8
Bénéfices des Jardins d'enfants pédagogiques	9
Une opportunité pour la Ville de Paris	9
Des lieux à sauver pour nos enfants !	10

Le contexte

Menacés par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (dite loi Blanquer), les Jardins d'enfants pédagogiques sont restés ouverts en vertu d'un moratoire obtenu grâce la mobilisation des parents. Ce moratoire, qui instaurait une période de transition, s'achève à la rentrée 2024. Le 11 janvier 2022, la fédération nationale des Jardins d'enfants a été informée par les services du ministère de l'Éducation que la demande de renouvellement de ce moratoire pour deux années supplémentaires ne serait pas acceptée. **Les Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris sont donc condamnés à fermer, en tout cas sous leur forme actuelle, à la rentrée 2024, sans qu'aucune mesure n'ait été rendue publique pour leur devenir.**

Comment pérenniser les jardins d'enfants pédagogiques publics ?

Pérenniser les Jardins d'enfants pédagogiques à Paris implique d'inscrire leur existence dans la loi. **Le Collectif Décollage formule une proposition législative concrète.** Il souhaite ainsi que le modèle des jardins d'enfants pédagogiques gérés par les communes soit pérennisé après 2024 par leur reconnaissance dans le code de l'éducation, aux côtés des établissements publics et privés et de l'instruction à domicile. La loi Blanquer avait déjà soumis les jardins d'enfant aux obligations et contrôles prévus par le code de l'éducation. Leur consécration dans le code nécessiterait des ajouts minimes au code de l'éducation et permettrait de sauver un modèle alternatif souple, public et républicain.

Proposition de modification du code de l'éducation visant à pérenniser les Jardins d'enfants pédagogiques publics.

1. L'alinéa 1^{er} de l'article L. 131-2 du code de l'éducation est complété par les dispositions suivantes :
lou, pour les enfants âgés de trois à six ans, dans un établissement d'accueil collectif géré par une commune recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans dit « jardin d'enfants (et qui étaient ouverts à la date du 1^{er} septembre 2019) ».
2. Au premier alinéa de l'article L. 313-5, après les mots « établissement public ou privé » sont insérés les mots « ou un établissement d'accueil collectif géré par une commune mentionnée à l'article L. 131-2 du code ».
3. L'article L. 442-2 du code de l'éducation est complété par les dispositions suivantes :
« VII.- Les dispositions du présent article sont applicables aux établissements d'accueil collectif géré par une commune mentionnée à l'article L. 131-2 du code de l'éducation ».

Actions du collectif Décollage

- Pétition pour la sauvegarde des jardins d'enfants pédagogiques
<https://chnng.it/YHvt2jsJYx>
- Mobilisation des élus de la Ville de Paris
- Rencontre avec les services administratifs concernés
- Rencontre avec Adrien Taquet Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles
- Sensibilisation des candidats à l'élection présidentielle
- Mobilisation des médias
- Mobilisation des réseaux sociaux

Les jardins d'enfants pédagogiques, c'est quoi ?

La ville de Paris compte actuellement 19 Jardins d'enfants pédagogiques en fonctionnement. Ces derniers accueillent plus de 800 enfants âgés de 2,5 à 6 ans, en parallèle de l'école maternelle. Ces établissements dépendent de la direction des familles et de la petite enfance (DFPE), et les enfants sont encadrés par des éducateurs de jeunes enfants (EJE). Ces derniers, formés au développement psychoaffectif et physiologique des enfants de la naissance à sept ans, suivent les programmes de l'Éducation nationale.

La pédagogie active qu'ils pratiquent met en œuvre des concepts éducatifs où l'enfant s'implique spontanément dans l'acquisition de nouvelles compétences pour les ancrer durablement.

Quelques chiffres clés à Paris



100 ANS

Les Jardins d'Enfants Pédagogiques ont plus d'un siècle d'existence.



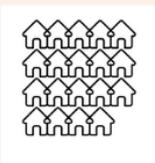
800 PETITES PARISIEN.NES

peuvent profiter de la pédagogie active pratiquée par les éducateur.trices de jeunes enfants, spécialisés dans le développement psychoaffectif et physiologique des enfants.



2,5 À 6 ANS

Les enfants accueillis ont entre deux ans et demi et six ans. Les équipes pédagogiques sont centrées sur le développement des enfants et le suivi de chacun.



19 JEP

A ce jour, Paris dénombre 19 Jardins d'Enfants Pédagogiques. **Une grande partie d'entre eux sont situés dans des quartiers de politiques de la ville.**



1000 EUROS/MOIS

Deux tiers des familles dont un enfant est en JEP perçoivent un revenu de moins de 1000 euros par mois.



1 ENFANT SUR 8

est en situation de handicap. Ces enfants trouvent des structures d'accueil inclusif de qualité dont ils ont besoin.



2024

La loi Blanquer prévoit la fermeture des JEP **dès la rentrée 2024.**

Source : Rapport de la mission d'expertise sur les jardins d'enfants réalisée par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de l'Éducation nationale, du sport et de la recherche en, juillet 2020, enquête de la PMI.

Des établissements républicains

Les Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris sont de véritables lieux d'apprentissage des valeurs républicaines, par le plaisir de « faire ensemble » et la découverte des autres. Ils **appliquent les programmes de l'Éducation nationale**.

Petites structures, ils facilitent la création de liens d'amitié et d'entraide entre des familles d'horizons divers qui ne se seraient probablement pas côtoyées si leurs enfants étaient scolarisés dans un contexte à plus grande échelle.

La formation des éducateurs de jeunes enfants, qui inclut l'accueil des familles (dont certaines maîtrisent mal le français), les petits effectifs et le taux d'encadrement sont des facteurs de ce succès.

Les jardins d'enfants pédagogiques sont un lieu de mixité sociale et d'effervescence associative, souvent situés dans des quartiers où il est plus que jamais nécessaire de **tisser des liens** !

Des établissements inclusifs

*Les enfants en situation de handicap sont représentés à hauteur de **12,9 %** dans les jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. Cette proportion d'enfants en situation de handicap représente **plus du double** de celle accueillie en école maternelle à Paris.*

Pour rester dans un *accueil inclusif en milieu ordinaire*, il ne faut pas aller au-delà de cette proportion déjà importante au regard de la population.

Rappelons que le nombre d'enfants en situation de handicap dans nos jardins d'enfants n'a cessé d'augmenter ces quinze dernières années et les moyens pour les accompagner sont restés stables depuis dix ans (neuf auxiliaires de puéricultures pour accompagner plus de 120 enfants dans 19 établissements).

Une pédagogie du plaisir d'apprendre et de la confiance en soi

La **pédagogie active** constitue la référence dans les Jardins d'enfants. Maria Montessori, Jean Piaget, Célestin Freinet, Ovide Decroly ou encore Françoise Dolto font partie des pionniers de ce courant. Ils ont élaboré des concepts éducatifs dans lesquels l'enfant s'implique volontairement dans l'acquisition de nouvelles compétences. Ces compétences s'ancrent très durablement parce qu'elles proviennent d'expériences concrètes, que l'enfant pourra mobiliser ultérieurement tout au long de son développement, que ce soit dans le registre scolaire ou social.

Autour de la créativité et de la confiance en soi, les Jardins d'enfants pédagogiques développent donc une pédagogie riche basée sur **le plaisir dans les apprentissages, l'autonomie et la socialisation, prenant en compte le développement global de la personnalité de l'enfant**. C'est aussi un accueil particulièrement bien adapté aux enfants porteurs de handicap ou à besoin éducatif particulier.

Les éducateurs de jeunes enfants ainsi que les responsables des Jardins d'enfants pédagogiques bénéficient d'une formation continue prise en charge par la Ville de Paris concernant les domaines d'apprentissage de l'école maternelle. Ces formations sont dispensées par d'anciens inspecteurs de l'Éducation nationale.

Un peu d'histoire

Le premier jardin d'enfants a été créé par Friedrich Fröbel en Allemagne en 1840. Cela fit suite à un projet de réforme de l'éducation des jeunes enfants ayant pour point de départ « le développement naturel et harmonieux des facultés chez le petit enfant » et pour but « le progrès et bonheur de l'humanité ». Ces jardins d'enfants se sont développés dans toute l'Europe et perdurent jusqu'à aujourd'hui dans de nombreux pays qui ont d'excellents résultats aux évaluations Pisa. En France, parallèlement aux écoles maternelles, des jardins d'enfants sont ouverts dans le secteur social par des personnes privées, des associations ou des municipalités. Beaucoup de jardins d'enfants ont vu le jour vers 1920. Ils coexistent donc avec les écoles maternelles depuis plus d'un siècle..

Les principes des jardins d'enfants

- Acquisition des compétences figurant au programme de l'Éducation nationale avec l'objectif de **bien préparer les enfants à l'entrée en CP**
- **Respect du rythme** de l'enfant et individualisation de l'accueil en tenant compte de la maturité de l'enfant pour l'emmener en douceur vers l'autonomie
- **Cohérence** des actions auprès des enfants afin de garantir une continuité éducative, un continuum et de leur apporter une **sécurité affective** grâce notamment à l'accueil par une équipe unique tout le long de la journée
- **Soutien à la parentalité**, au quotidien ou au travers d'actions spécifiques
- Éducation/instruction des enfants **par le jeu**, la manipulation, les arts créatifs, le langage, l'écoute, le graphisme, la découverte des sons... Tous ces préapprentissage, dans le respect des programmes de l'Éducation nationale, leur permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages scolaires à l'école primaire.

Différences avec l'école maternelle

Les Jardins d'enfants pédagogiques appliquent les mêmes programmes que l'école maternelle. Les enseignements sont dispensés par des éducateurs de jeunes enfants, formés spécifiquement à l'accueil des enfants de la naissance à 7 ans et aux programmes de maternelle de l'Éducation nationale.

Ils ont notamment une bonne connaissance de leur développement psychoaffectif et physiologique. Les crèches ne s'y trompent pas. Elles recommandent spécifiquement à certains parents d'inscrire leur enfant dans un jardin d'enfants pédagogiques plutôt qu'à l'école maternelle. D'autres enfants arrivent parce que leurs parents sont intéressés par le projet des Jardins d'enfants pédagogiques.

Les Jardins d'enfants pédagogiques, alors même que leur existence est en suspens et que la « maternelle obligatoire » a pu laisser penser qu'ils n'existaient plus, continuent d'attirer des familles !

Les Jardins d'enfants pédagogiques sont contrôlés par l'Éducation nationale et également par la PMI.

Bénéfices des Jardins d'enfants pédagogiques

Les Jardins d'enfants pédagogiques sont des établissements comparables à ceux que l'on trouve dans les *meilleurs systèmes éducatifs européens*, considérés comme à la pointe de la pédagogie, et qui figurent en tête des classements Pisa.

Les études réalisées sur les Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris remarquent l'*excellent rapport des enfants aux adultes et aux pairs* dans ces établissements, ainsi qu'un travail fondé sur l'adaptation et l'autonomie par des équipes pluridisciplinaires.

Une opportunité pour la Ville de Paris

Les Jardins d'enfants pédagogiques constituent une opportunité d'innovation pour la ville de Paris : ils mettent en œuvre un *continuum éducatif avant l'entrée à l'école élémentaire* comme le préconise le Projet Éducatif De Territoire (PEDT). Les Jardins d'enfants pédagogiques sont de petites structures qui offrent de très *bonnes capacités d'ajustement des pratiques éducatives* aux évolutions de la société et aux connaissances sur le développement de l'enfant.

Tout en restant des structures propices à l'inclusion des publics les plus vulnérables et à la cohabitation d'une diversité culturelle et sociale, les Jardins d'enfants pédagogiques pourraient être des **lieux propices à la réflexion et à la mise en application des évolutions des politiques éducatives pour les enfants d'âge maternelle**.

Les Jardins d'enfants pédagogiques sont des établissements comparables à ceux que l'on retrouve dans des pays européens réputés pour leur système éducatif. Ils participent de l'image d'une métropole de rang mondial.

Des lieux à sauver pour nos enfants !

Les Jardins d'enfants pédagogiques **préparent nos enfants à l'entrée en CP en tenant compte de leur sécurité affective** et des spécificités de leur âge en termes de développement physiologique. Nos enfants y développent une confiance en eux et une autonomie qui les accompagneront toute leur vie, parce qu'ils sont acteurs de ces apprentissages.

Les Jardins d'enfants pédagogiques **accueillent des familles qui en ont besoin**, soit du fait des besoins spécifiques de leurs enfants, soit du fait de leur origine sociale. Ils créent une **cohésion** entre des familles qui ne se seraient pas rencontrées autrement.

Les Jardins d'enfants pédagogiques profitent à nos enfants, mais pas seulement.

Le climat de **fraternité** qui est le leur profite à l'ensemble de la société aujourd'hui et à l'avenir.

Dossier de presse 2022 réalisé par :



Contacts presse collectif Décollaje :

Pour toute demande de témoignages, interviews ou informations complémentaires.

Marine Digabel : 06 28 73 22 79

Christelle Larché : 06 82 14 90 90

decollaje@gmail.com,

Contact grand public :

decollaje@gmail.com